

INFORMATIONS PRATIQUES

L'APPLI AMELI

Votre espace personnel accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.



- > **Consultez** vos remboursements de soins
- > **Téléchargez** votre attestation de droits
- > **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol
- > **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** sur votre smartphone/tablette
- > **Gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...)
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leur tarifs



LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous **partez** faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse** ? Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**. Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !



- > **Depuis le forum pour les assurés** : <https://forum.ameli.fr>
- > **Par mail** : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie »
- > **Par téléphone** : appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au **3646** Service gratuit + prix appel à votre écoute du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 pour répondre à vos questions et vous guide dans vos démarches
- > **En vous rendant dans la caisse d'Assurance Maladie (Cpam)** de votre lieu de résidence (liste des points d'accueil sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) > rubrique « Adresses et contacts »)

CPAM de Loire-Atlantique - Décembre 2020



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire-Atlantique

SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

SPÉCIAL ÉTUDIANTS

ameli.fr

5 démarches à effectuer...

Parce que mieux vaut le faire que pas

Pour être vite et bien remboursé(e) de vos frais médicaux, il est essentiel d'acquiescer dès le départ les bons réflexes. Parce qu'à partir de 18 ans, vous devenez un(e) assuré(e) autonome vis-à-vis de l'Assurance Maladie.

1 Mettre à jour sa carte Vitale



À quoi ça sert ?

Votre carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé. En la présentant à votre médecin, vous avez ainsi l'assurance d'être automatiquement remboursé(e) en une semaine, sans avoir besoin d'envoyer de feuille de soins.

Comment faire ?

Vous pouvez mettre à jour votre carte Vitale en pharmacie ou aux bornes qui se trouvent dans les points d'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie (liste sur ameli.fr, rubrique « Adresses et contacts »)

2 Ouvrir son compte ameli



À quoi ça sert ?

Avec votre espace personnel accessible depuis votre smartphone ou votre PC, vous pourrez par exemple :

- consulter vos remboursements de soins ;
- télécharger votre attestation de droits (souvent demandée par votre école ou votre employeur) ;
- (re)commander votre Carte Vitale, si vous l'avez perdue ou si on vous l'a volée ;
- obtenir une carte européenne d'assurance maladie si vous partez faire vos études, un stage ou en vacances à l'étranger ;
- gérer vos informations personnelles (ex. : changement d'adresse, de numéro de téléphone, d'adresse mail...).

... Bref, votre compte ameli vous rendra bien des services !

Comment faire ?

Munissez-vous de votre carte Vitale et du RIB (coordonnées bancaires) inscrit sur votre dossier d'assurance maladie (celui de vos parents par ex.) et ouvrez votre compte sur ameli.fr ou depuis l'appli ameli disponible gratuitement sur l'App Store ou Google Play).

3 Déclarer son médecin traitant



À quoi ça sert ?

Vous êtes mieux soigné(e), grâce à un suivi adapté à votre état de santé par un médecin qui vous connaît bien. Et vous êtes mieux remboursé(e) si vous le consultez en priorité avant de vous adresser à un autre professionnel de santé. Sans médecin traitant, vous êtes moins bien remboursé(e) : uniquement de 30% du prix de la consultation par l'Assurance Maladie au lieu de 70%.

Comment faire ?

Lors d'une prochaine consultation et sur présentation de votre carte Vitale, le médecin que vous avez choisi peut faire une déclaration en ligne, directement transmise à votre caisse d'Assurance Maladie.

4 Transmettre son RIB



À quoi ça sert ?

Tout simplement à être remboursé par l'Assurance Maladie par virement sur votre compte bancaire.

Comment faire ?

Si vous avez déjà un RIB (coordonnées bancaires) renseigné sur votre compte ameli (celui de vos parents par exemple), vous pouvez le modifier avec votre RIB personnel directement en ligne.

5 Ouvrir son Dossier Médical Partagé



À quoi ça sert ?

Le DMP est un service gratuit, confidentiel et hautement sécurisé qui réunit toutes vos informations de santé et permet de les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

Comment faire ?

Plusieurs possibilités : soit avec l'aide d'un professionnel de santé - en pharmacie par exemple - soit sur internet dmp.fr ou en vous rendant à l'accueil de votre caisse d'Assurance Maladie avec votre carte Vitale.